45-47 rue des Petites Ecuries
75010 Paris
Tel. : 01.47.70.91.69
contact@fo-dgfip.fr

Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFiP en CAP Nationale

PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 32 du 26 novembre 2019

Catégorie C
CAPN n°7 du 21 novembre 2019

Accueil en Détachement

Liquidation totale sur les CAP!!

Compte tenu du calendrier de cette fin d'année imposant un enchaînement des CAPN et aussi du fait de la réduction considérable des délais de préparation, notre délégation n'a pas présenté à l'administration de déclaration liminaire pour cette CAP.
Toutefois nous n'avons pas manqué d'évoquer quelques sujets d'actualité dans nos propos liminaires.

Nous n'espérions pas beaucoup de réponses ou commentaires à la suite de nos propos, nous n'avons pas été déçus puisque le président ne s'est pas prononcé sur le sujet des retraites et très peu sur la Loi de la Transformation de la Fonction Publique et le Nouveau Réseau de Proximité (NRP).

Au sujet de la loi de la Transformation de la Fonction Publique et plus précisément sur la suppression de la plupart des CAP (concernant la mobilité et l'avancement), le président a tenté une opération « consolation » en rappelant que subsistaient (pour combien de temps???) les CAP de recours d'évaluation de 2ème niveau, les titularisations et les conseils de discipline.

Par contre, pour tenter de justifier cette réduction drastique du nombre de CAP, il n'a pas hésité à employer le terme de transparence qui sera induite avec cette nouvelle politique du dialogue social : provocation ou méprise de sa part.
Pour le président, l'édiction des futures nouvelles lignes directrices de gestion des ressources humaines aura le mérite de cette transparence.
De plus, la suppression des CAP notamment sur le thème des mobilités apportera de la fluidité dans la gestion de ces mouvements.

Pour **F.O.-DGFiP**, fluidité risque de rimer avec danger pour les agents de voir s'instaurer des passe-droits à leur détriment et cela en raison de la disparition de la transparence qui était justement garantie par les CAP.

À propos du NRP, nous avons eu droit au discours bien rodé que nous ressert l'administration depuis plusieurs mois :

- l'objectif du NRP est de s'adapter en offrant plus de services aux territoires.
- la réduction des effectifs n'est pas l'objectif principal du NRP…

Pour **F.O.-DGFiP**, même si cela n'est pas l'objectif principal, le projet du NRP accompagnera aisément les suppressions d'emplois à venir.

Au cours des échanges avec l'administration, nous avons appris que la volumétrie du nombre d'agents éventuellement concernés par la démétropolisation dans une configuration interministérielle serait le double de celle annoncée initialement soit 6 000 agents avec un chiffrage de 1 500 agents pour la DGFiP.
Toutefois, le président a été dans l'incapacité de nous donner plus d'informations que ce soit en termes d'échéance ou de modalités de mise en œuvre.

Petite confidence de la part du président avant d'aborder l'ordre du jour :

« *je préfère, dans le cadre des actes de gestions, effectuer des accueils en détachement que du recrutement de contractuel* ».

Inutile de préciser que cet aparté de la part du président ne peut que nous réjouir sur la prise de conscience de la part des bureaux gestionnaires des dangers de la Loi de Transformation de la Fonction Publique et de ses dispositions sur la contractualisation.

À l'ordre du jour de cette CAPN figurait l'accueil en détachement de 2 adjoints administratifs provenant de la Préfecture de Police et du Groupement Hospitalier du Territoire du département de Seine Saint-Denis (Dpt 93).
Ces deux agents demandaient leur détachement pour la DDFiP de Seine Saint-Denis.

À la suite du dernier mouvement général de mutation de la catégorie C du 1er septembre 2019 et des premières affectations des stagiaires C, des postes d'agents administratifs non refusés sont demeurés vacants à la DDFiP 93. Le solde des effectifs sur cette direction est de **-50,3**.

Ces 2 agents ont donc été proposés pour être accueillis respectivement au SIP de Saint-Denis et à la Trésorerie Hospitalière de Saint-Denis.

Lors du vote, les élus(es) de **F.O.-DGFiP** ont voté **POUR** ces 2 accueils en détachement qui seront effectifs au 30 décembre 2019.

Quelques propos liminaires...

Monsieur le Président,

– la réforme des retraites en rappelant l'analyse faite par **Force Ouvrière** suite à la restitution du rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) qui est une commande du gouvernement. Cette analyse pointe quelques chiffres significatifs : le montant prévisionnel annuel de la dépense liée au paiement des retraites est de 314 Mds et représente 13,8 % du PIB et resterait globalement stable jusqu'à l'horizon 2030. Le COR évalue le déficit des systèmes actuels de retraite tous confondus compris entre 7 et 17 Mds.
Cette fourchette très large est à mettre en parallèle avec les 140 Mds d'aide publique (ex : CICE) dont bénéficient les entreprises ainsi que les exonérations de cotisation sociales à concurrence de 1,6 SMIC.
Le COR, sans doute dans un souci d'honnêteté sur ses prévisions rappelle que l'État en tant qu'employeur participe depuis plusieurs années pour une part non négligeable au déficit du financement des retraites par sa politique salariale et d'emplois publics.

Pour **Force Ouvrière** réduire les retraites uniquement à une dépense publique est une vision tronquée, en effet, les retraités sont aussi des consommateurs qui participent de ce fait au fonctionnement de l'économie.

Cette vision sert le gouvernement pour lui fournir les arguments de la nécessité de réformer.

– la Loi de la Transformation de la Fonction Publique :

c'est une remise en cause du statut général des fonctionnaires au travers du développement de la contractualisation, la rupture conventionnelle…
C'est une dégradation sans précédent voire la quasi-disparition du dialogue social. Avec la suppression de multiples instances concernant les actes de gestion, les agents vont se retrouver seuls face à l'administration et n'auront comme ultime recours en cas de litige que la procédure liée au tribunal administratif. C'est un procédé de gestion des personnels qui caractérise la volonté gouvernementale d'individualiser la vie des salariés (compte personnel d'activité, de formation, régime de retraite par points, protection sociale confiée au secteur des assurances...)

– le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) :

c'est la disparition à très court terme du service public de proximité en milieu rural, dans un contexte social où les citoyens sont demandeurs de préservation voire de développement des services publics.
D'une manière plus générale, la plupart des services publics sont en grand danger et c'est le citoyen qui en paie le prix.

En conclusion de ses propos liminaires nous tenons à vous rappeler les principales revendications de **F.O.-DGFiP** qui sont :

- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois,
- l'arrêt immédiat des suppressions, fusions et réorganisations de services,
- le maintien de tous les services et missions,
- des moyens budgétaires suffisants et la création d'emplois statutaires nécessaires pour garantir la pérennité de toutes les missions de la DGFiP,
- le respect du principe de séparation des fonctions d'ordonnateurs et comptables,
- le respect du principe d'égalité de traitement du citoyen devant l'impôt,
- le maintien de l'accueil physique sur toutes les implantations de la DGFiP,
- le rétablissement d'un maillage territorial dense permettant d'assurer un vrai service **public de qualité et de proximité.**

La délégation **F.O.-DGFiP**

William THUBERT - Martine MINIOU

Vincent HAYAUX du TILLY (expert)

RETROUVEZ FO DGFiP SUR TWITTER @fodgfip

BULLETIN

D'ADHESION

NOM : ---------- **PRÉNOM** : ----------

N° matricule (ex N° AGORA) : ---------- **ADRESSE MÈL :** ----------

GRADE :---------- **QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL** : --------- %